

a trait au ministère de la Récréation et de la Préservation, notre direction de la pêche commerciale n'a reçu que \$31,566 sur un montant total de \$5,462,000. En outre, dans les prévisions budgétaires de l'année financière en cours, un montant global de \$6,421,932 a été prévu pour ce ministère, tandis que seulement \$32,872 ont été affectés à la direction de la pêche commerciale. Si mon calcul est bon, ce montant représente cinq cents millièmes de 1 p. 100 du budget global de la Colombie-Britannique pour la présente année financière.

Je ne dirais pas que c'est une dépense excessive du gouvernement de la Colombie-Britannique dans le domaine de la pêche commerciale, même s'il relève surtout du gouvernement fédéral. Je ferais observer que j'ai en main les *Procès-verbaux* de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en date du mardi 29 mars 1966, qui renferment le rapport du comité permanent auquel j'ai fait allusion plus tôt et dont voici un extrait:

Votre comité recommande qu'en raison des relations étroites qui existent entre les pêches et les ressources relevant exclusivement de l'autorité provinciale, un accord soit conclu avec le gouvernement fédéral en vue de plus grands pouvoirs provinciaux dans ce domaine, étant donné qu'il n'est pas raisonnable de s'attendre que les provinces acceptent de plus grandes responsabilités sans pouvoirs concomitants.

Le rapport ajoute plus loin:

Advenant des pouvoirs provinciaux appropriés et satisfaisants, votre comité recommande ce qui suit: (1) qu'il y ait un ministre de la Pêche commerciale pour la Colombie-Britannique;

A mon sens, si nous, de la Colombie-Britannique, voulons bénéficier du projet de loi à l'étude, le gouvernement et l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ne devraient pas ergoter au sujet des questions constitutionnelles. D'accord, certaines questions doivent être étudiées, certaines ententes conclues. Mais il me semble que l'essentiel serait qu'un ministre de la province soit chargé de discuter ces questions avec l'autorité fédérale, et habilité à participer à une conférence fédérale-provinciale des pêcheries à titre de ministre des Pêcheries autorisé à parler au nom de son gouvernement, et prêt à accepter la responsabilité de veiller à ce que la Colombie-Britannique participe à ces programmes et reçoive sa juste part des avantages qui pourront découler du projet de loi dont nous sommes saisis.

• (10.00 p.m.)

Si c'est là du sectarisme politique dans ce domaine, je ne fais aucune excuse au député

de Fraser-Valley, ni à aucun autre député à la Chambre pour avoir exprimé ce point de vue. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'est pas au-dessus de toute critique, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si le comité serait disposé à continuer encore quinze minutes. Selon les indications, il ne reste plus beaucoup de députés qui veulent parler et il serait fort utile que nous puissions terminer ce soir l'étape de l'étude en comité.

L'hon. M. Starr: Nous collaborerons bien volontiers. Deux députés de notre parti veulent dire quelques mots et ne prendront peut-être pas plus de 15 ou 20 minutes. Si nous attendons un autre jour, il faudrait probablement plus de temps, alors que nous pourrions disposer de la question ce soir.

M. Howard: Si nous fixons la limite de temps à quinze minutes, cela nous conviendrait. Je suis sûr que nous pourrions en finir dans ce délai.

L'hon. M. Starr: Je pense que ce n'est pas juste. Certains députés ont pris tout leur temps et d'autres n'ont pas parlé. Si nous ne fixons pas de limite, ils essaieront de raccourcir leurs discours autant que possible.

M. Howard: Si on ne fixe pas de limite, nous serons ici jusqu'à minuit.

M. le président suppléant: La Chambre est-elle d'accord pour que la présidence ne voie pas l'horloge?

Des voix: Entendu.

M. Barnett: Le député d'Ontario consentirait-il à ce que nous ne regardions pas l'horloge pendant une demi-heure?

L'hon. M. Starr: Très bien.

M. le président suppléant: Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

M. Bower: Monsieur le président, comme représentant de la Nouvelle-Écosse, province qui en 1965 s'est classée première du Canada pour la valeur au débarquement d'une prise de poisson, et ayant l'honneur de représenter à la Chambre le comté de Shelbourne-Yarmouth-Clare qui prime tous les comtés de la province pour la valeur au débarquement d'une prise—en fait, elle atteint 37 p. 100 du total de la province—je suis particulièrement heureux d'accueillir le bill n° C-145 que le ministre des Pêcheries a présenté.